



**Comité Syndical du 4 novembre 2021  
PROCES VERBAL**

**PÔLE TERRITORIAL  
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS**

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.  
Date de convocation du Comité syndical : 22 octobre 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	✕	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	✕
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe	✕	LE ROUX	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	✕	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	✕	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	✕	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	✕	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	✕	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	✕	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	✕	CHAZALLET	Patrice	✕
BARRABES	Xavier	✕	DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	✕	MONNERIE	François	✕
PAGÈS	Bernard	✕	LAFON	Maryvonne	✕
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✕	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Mme Tessier à Mme Dalla Longa)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléants ayant pris part au vote :

pour la Cdc du Créonnais : Maryvonne LAFON

pour la Cdc Les Coteaux Bordelais : Patrick BONNIER

## Préalable

Alain MONGET ouvre la séance.

Il accueille : Hervé GILLÉ, Sénateur de la Gironde, Alexis CHAMBON attaché parlementaire de Nathalie DELATTRE.

## Information :

Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Entre-Deux-Mers, de ses objectifs et actions par son Co-Président, Alexandre PEREZ et Julie MAKERLBERT.

Il est précisé qu'il y a un enjeu local dans chaque commune à créer et développer du lien entre les élus et les professionnels de santé. La CPTS est un outil de déploiement avec des budgets pour déployer des actions de prévention sur les différentes Cdc avec les professionnels de santé.

L'alimentation est aussi une passerelle de coopération.

Alain MONGET précise qu'il souhaite que le Pôle puisse aussi accompagner cette dynamique.

## Validation du procès-verbal du Comité syndical du 8 juillet 2021

### Délib. 22 2021

Le procès-verbal du précédent Comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- l'approbation du PV.

## Candidature à l'appel à projet « Partenariat Etat/Collectivité au service des PAT » (plan de relance)

### Délib. 23 2021

Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers porte un Programme Alimentaire Territorial labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dont un des objectifs est **d'accompagner la restauration collective** pour un meilleur approvisionnement en produits de proximité et bio, de créer des conditions propices à la conception de repas de qualité et un accueil adapté des convives.

Dans ce contexte, le PETR candidate à l'appel à projet du Plan de Relance – Mesure 13 « Partenariat Etat / Collectivité au service des PAT » dans le cadre de son réseau « #Bien manger dans ma cantine ». La candidature s'appuie à la fois sur des actions collectives à l'échelle du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et à la fois sur des projets particuliers permettant le développement d'une restauration collective de qualité.

Ainsi, la rénovation et l'extension des équipements et locaux de cantines sont envisagées. Des actions en matière de sensibilisation des convives et en termes d'approvisionnement local sont aussi prévues. Enfin l'animation du réseau « #Bien manger dans ma cantine » par la mise en place d'outils, formations et filières alimentaires locales, à destination de l'ensemble des cantines, est attendue.

Pour répondre, le PETR a sollicité les communes de son réseau « #Bien manger dans ma cantine » pour identifier des projets et candidater à cet appel à projet.

## Calendrier des réalisations :

Dates	Étapes clés
2021-2022	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement de la construction de la cuisine centrale de Créon</li><li>- Remplacement du matériel de conservation de la restauration scolaire de Sainte-Eulalie</li><li>- Réunion publique de lancement sur la création d'un jardin forêt à destination des élèves de la commune de Sainte-Eulalie</li><li>- Réalisation du jardin forêt pédagogique de Sainte-Eulalie</li><li>- Recrutement d'un chargé de mission qualité sur St Loubes</li><li>- Remplacement du matériel de cantine sur Beychac et Cailleau</li></ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"><li>- Adhésion à 3AR et lancement des formations à destination du personnel de cantine du Cœur Entre-deux-Mers</li><li>- Equipement de la cantine de Créon, mise en place de la conserverie, et remplacement du plastique pour le portage des repas</li><li>- Extension de la cantine de St Sulpice et achat de nouvel équipement pour la cantine</li><li>- St-Eulalie : Lancement des ateliers réguliers avec les enfants pour la récolte d'aliments dans le jardin forêt et pour des actions de sensibilisation régulières au bien manger et à une alimentation saine et diversifiée.</li><li>- Achat d'un terrain sur St Loubes pour production maraichère à destination de la restauration collective</li><li>- Travail de sourcing en maraichage local avec le CIVAM PPML pour la restauration collective</li></ul>
2022-2023-2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuite des adhésions à 3AR</li><li>- Stagiaire mutualisé au service du réseau #Bien manger dans ma cantine</li><li>- Achat de nouveau matériel de cuisson pilotée pour la cuisson de nuit sur St Loubes</li><li>- Poste de chargé de mission qualité de St Loubes</li></ul>

Montant global de la subvention redemandée : 1 074 875€

Il est précisé que cet appel à projet a été transmis aux élus de la commission Agri'Alim en avril 2021, aux communes avec St-Loubès, Créon, Haux, Baurech, le CIVAM PPML, l'AGAP, les porteurs de projets du magasin de producteurs de Camarsac (Lurton, Dailly...).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à déposer la candidature du Cœur Entre-deux-Mers,
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions, devis et autres documents nécessaires à cette opération.

**Budget principal : Convention avec le CDG33 pour l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite (délégation de Gestion de la plateforme Pep's, accompagnement personnalisé retraites)**

**Delib. 24 2021**

**Budget annexe EDS : Convention avec le CDG33 pour l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite (délégation de Gestion de la plateforme Pep's, accompagnement personnalisé retraites)**

**Délib. 12 2021 EDS**

Monsieur Le Président propose que le PETR adhère à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde.

Vu la délibération DE-00031-2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 23 juin 2021, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le Président rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la

collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL.

Il est proposé une adhésion à partir de 2022 car cet appui sera utilisé dès 2022 pour 2 agents CNRACL du PETR (1 agent lié au budget annexe EDS et 1 agent lié au budget principal).

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,
- de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite,
- d'autoriser le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets principal et annexe EDS.

**Budget annexe EDS : création d'un emploi non permanent de catégorie C :  
accroissement temporaire d'activés à temps complet – instructeur  
Delib. 13 2021**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34.

Considérant qu'en raison du nombre fluctuant d'actes d'urbanisme à traiter au sein de l'Espace Droit des Sols et la mise en place de la dématérialisation des actes, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité : instructeur des actes d'urbanisme - secrétariat, au grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet, dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (*à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs*).

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint administratif (catégorie C) pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet,
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe EDS,
- les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 8 novembre 2021.

**Budget principal : création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de catégorie  
C – adjoint administratif territorial  
Délib. 25 2021**

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Monsieur le Président indique que le poste à créer permettra de pérenniser l'emploi de secrétaire-assistante administrative et Rh. Ce poste est depuis 2017 occupé par un agent contractuel, remplaçant un fonctionnaire en disponibilité d'office pour raison de santé (fonctionnaire sortant des effectifs du PETR courant 2022).

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
- ledit poste est créé à compter du 8 novembre 2021,
- l'inscription des crédits correspondants au budget du PETR.

### **Budget principal – Décision modificative 5 – Publicité ma ville mon shopping Délib. 26 2021**

Suite au plan de communication « Ma Ville Mon Shopping » prévu au budget, il est nécessaire de procéder à la régularisation (re-ventilation des dépenses) comptable suivante :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
011 - 61 – 611 Prestations de services	9 000,00	011 – 62 - 6231 Annonces et insertions	9 000,00
Total	9 000,00	Total	9 000,00

Les remarques sont les suivantes :

Bernard PAGÈS : une discussion a lieu avec MVMS en direct pour travailler 2022 car nous avons besoin que les autres territoires adhérents à MVMS se maintiennent.

Une campagne de communication aura lieu en décembre.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider cette décision modificative,
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

### **Budget principal – Décision modificative 6 – diagnostic Action collective de proximité Délib. 27 2021**

Suite à la candidature pour l'A.C.P, à la demande de Région, il va probablement être nécessaire de compléter le diagnostic économique sur le Cœur Entre-deux-Mers par un prestataire extérieur. Afin de permettre cette action, il est nécessaire de procéder à la modification suivante :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
012 - 62 – 6218 Personnel extérieur	2 500,00	011 – 61 – 611 Prestations de services	2 500,00
Total	2 500,00	Total	2 500,00

Les remarques sont les suivantes :

Bernard PAGÈS : Toutes les Cdc ont maintenant leur convention SRDEII. Besoin d'un complément de diagnostic.

Nathalie ZEFEL : A-t-on choisi le prestataire ?

Bernard PAGÈS : Aujourd'hui le CECOGE, la CCI aussi nous a fait un devis. Cela va dépendre si la Région souhaite une étude plus poussée suivant leur expression des besoins.

Monsieur MONGET : Il faudra identifier de quel type de diagnostic nous avons besoin.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,  
- de valider cette décision modificative,  
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

**Budget principal - Remboursement des frais kilométriques - véhicules électriques**  
**Délib. 28 2021**

**Budget annexe EDS - Remboursement des frais kilométriques - véhicules électriques**  
**Délib. 14 2021**

Monsieur Le Président indique qu'il est nécessaire de compléter les délibérations :

Délib. 18 2020 - Remboursement des frais des élus liés à l'exercice d'un mandat spécial, et frais de déplacement

Délib. 19 2020 - Indemnités de missions et frais de déplacement des agents – budget principal du PETR

Délib. 11 2020 - Indemnités de missions et frais de déplacement des agents – budget annexe EDS

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

L'utilisation d'un véhicule personnel (article 10 du décret) : Les véhicules présentant une puissance fiscale égale à zéro (ex : certains véhicules électriques) relèvent du barème kilométrique « Véhicule de 5 CV et moins ».

Base de remboursement des véhicules électriques :

Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
0.29€	0.36€	0.21€

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- d'autoriser l'indemnisation des frais kilométriques lors de l'utilisation du véhicule personnel électrique, lors des trajets temporaires professionnels, sur présentation de justificatifs, selon le barème indiqué ci-dessus,

- de prévoir que cette indemnisation concernera le Président, les Vice-Présidents, le Président du GAL et le Vice-Président du GAL ; pour les réunions de représentation du Pôle Territorial auprès des partenaires (Département, Région, Mairies, Communautés de communes...), les réunions de bureau. Seront exclus de cette indemnisation spécifique les réunions de Comité syndical, Comité de programmation Leader, Comité de pilotage,

- de prévoir que cette indemnisation concernera tous les agents du PETR (fonctionnaires, contractuels, stagiaires), dans le cadre de leur trajet professionnel (hors les trajets domicile-travail) à partir de la résidence administrative,

- de prévoir aux budgets principal et annexe EDS les crédits correspondants.

**Non soumis à délibération :**

**1. Point d'avancement sur plusieurs dossiers :**

**a. CPTS : siège social et convention de coopération à venir**

Alain MONGET indique que le PETR a eu un échange avec la CPTS. Il a été proposé par le bureau du Pôle que le siège de la CPTS soit à Targon dans les locaux du PETR.

La CPTS est en phase de recrutement, dans le cadre de la mise en place de sa démarche collective, il est important pour le Pôle d'appuyer le lancement de cette démarche afin qu'elle puisse s'articuler avec le Pôle et le projet de territoire Ambition 2030.

## **b. PAT : défi foyer alimentation positive**

José MARTIN présente les éléments suivants :

### **Défi FAAP :**

46 foyers participants  
Moyenne d'âge des adultes : 40 ans (4 ont plus de 55 ans)  
4 personnes seules  
34 familles avec enfant  
42 vivent en maison avec jardin

### **Les équipes :**

L'équipe des Patates Bleues : qui a la frite et la patate ! (Rives de la Laurence)  
L'équipe des Coteaux Et Fourchettes (Coteaux Bordelais)  
L'équipe des Pimentés (Portes de L'E2M)  
La Tribu du Bionheur ; car c'est bon, c'est bio, c'est Créonnais (Créonnais)  
L'équipe des verts de terre à toute vapeur ! (Rurales de l'E2M)

Lancement des premiers relevés d'achats depuis le 22 octobre : pendant 14 jours

Lancement des premiers ateliers samedi 23 octobre (16 foyers ont participé)

### **Ateliers :**

Ateliers nutrition santé environnement : « c'est quoi bien Manger ? » par Carole PAUMIER de Bio Zen Eat (Mérignac) : elle intervient au début pour faire réfléchir les personnes à leur alimentation et reviendra à la fin du Défi pour une nouvelle session.

Ateliers compostage : proposé par le SEMOCTOM

Visite de fermes du territoire : pour découvrir des fermiers locaux, différents modes de production et les enjeux de l'agriculture.

Ateliers de cuisine proposés par Céline CASTELLAN de Cel à Table ! (Créon) : elle va proposer des ateliers autour de la cuisine petit budget.

Ateliers de jardinage proposés par le Bocal Local autour de la conception d'un bac autonome en eau, dans des anciennes caisses de vin (Wicking Bed).

Soirée de clôture festive en avril-mai.

Et bien sûr chaque structure relais est libre d'organiser ses propres temps festifs !

### **Les structures relais**

Rives de la Laurence : CCAS de Saint-Loubès et CCAS de Sainte-Eulalie

Coteaux Bordelais : CCAS de Carignan-de-Bordeaux et CCAS de Camarsac

Portes de L'E2M : Bocal Local

Créonnais : CIAS du Créonnais

Rurales de l'E2M : la Cdc en lien avec ses asso locales

## **c. Fonds européens : membres du GAL, fonds 2021-2027**

Bernard PAGÈS présente les points suivants :

### **Point pour information : changement d'un élu public sur un binôme PETR au Comité de Programmation LEADER**

Monsieur SHERIFFS remplace Madame DELBARY comme suivant :

Binôme PETR Cœur Entre- deux-Mers	SHERIFFS Colin (à la place de DELBARY Aline)	Représentant du Pôle Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre- deux-Mers	Titulaire	Maire Saint-Laurent-de-Bois Vice-Président Economie CdC Rurales Entre-deux-Mers
	LE ROUX Hélène	Représentant du Pôle Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre- deux-Mers	Suppléant	Adjointe Pompignac

Ce changement sera acté par les membres lors du prochain comité LEADER prévu le 25 novembre 2021.

### **Point pour information : LEADER – avancement et candidature à une enveloppe supplémentaire de transition**

L'enveloppe initiale du programme LEADER est aujourd'hui entièrement sélectionnée sur environ 60 opérations.

Les paiements (payés et déposés) atteignent aujourd'hui environ 50% de la maquette globale.

Au regard de ces résultats encourageants, le GAL Cœur Entre-deux-Mers a donc candidaté mi-septembre auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'obtenir une enveloppe supplémentaire pour son programme LEADER.

Cette enveloppe de « transition » est permise pour les territoires volontaires du fait du décalage de démarrage du prochain programme.

En effet, la date de démarrage est repoussée de 2021 à 2023. Cette enveloppe permettra donc d'éviter une année blanche pour LEADER en 2022.

Le stock de projets potentiels est aujourd'hui de 10 dossiers pour un montant d'aide LEADER d'environ 500 000€.

L'enveloppe demandée est donc de 425 621,00€ ce qui est le montant maximal que les territoires peuvent demander.

A ce jour, la Région n'a pas encore fait son retour sur cette demande.

### **Point pour information : LEADER – fonds UE 2022-2027 et approche territoriale**

La mise en œuvre des prochains fonds européens se déroulera sur la période 2022-2027 et les territoires de projets volontaires auront à sélectionner les opérations sur 2 mesures : le programme LEADER et l'objectif stratégique (OS) 5 du FEDER.

Un courrier de la Région en date du 15 octobre confirme ces éléments et les enveloppes estimatives pour chaque territoire.

Le Cœur Entre-deux-Mers, via le Pôle Territorial, aurait en gestion environ 3 000 000€ (FEDER + LEADER). Le montant reste à affiner par la Région.

La période de candidature à ces fonds se déroulera sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 avec une sélection attendue pour l'été 2022.

Celle-ci devra définir, en cohérence avec le projet de territoire Ambition 2030 et après concertation des acteurs locaux, les éléments suivants :

- les thématiques éligibles, les types de projets et les critères de sélection,
- les moyens de mise en œuvre et de fonctionnement,
- un système de gouvernance participative (élus et acteurs socio-professionnels comme nous l'avons aujourd'hui au sein du GAL Leader).

Les remarques sont les suivantes :

Nathalie ZEFEL : A partir de quand commencerons-nous à travailler pour le prochain programme ?

Bernard PAGÈS : Pour l'instant nous n'avons pas encore les règles du jeu. Cela sera courant 2022.

### **d. Ambition 2030 – point d'avancement et vidéo**

Céline GOEURY présente le point suivant :

Bilan pour écrire la feuille de route du Cœur Entre-deux-Mers :

- 5 ateliers en Cdc
- 4 villages de projets : Cambes, Saint-Loubès, Carignan et Romagne pour rencontrer les habitants sur les thématiques de la santé, la mobilité
- 1 atelier emploi formation sur la Cdc du Créonnais
- 1 atelier avec le Comité syndical pour commencer à écrire la feuille de route du PETR
- En cours : 10 entretiens avec les acteurs socio-professionnels du territoire + un questionnaire en ligne

Dès que cette phase d'identification des projets sera terminée, un retour aura lieu pour partager le travail effectué et envisager la suite.



## **Concernant la feuille de route du PETR, travaillé avec le Comité syndical élargi, le 16 septembre à la Sauve :**

Sur les thématiques déjà traitées (PAT, économie...), les comités de pilotages référents vont s'en saisir.... En revanche, pour les nouvelles thématiques, il faudra identifier :

- quelles sont les thématiques qui doivent être animées - pilotées par le Pôle / qui ne doivent pas être animées - pilotées par le Pôle,
- sous quel calendrier (court terme = 2023-2024, moyen terme = d'ici la fin du mandat, long terme = d'ici 2030).

Ce travail commencera début d'année 2022.

### **e. Semoctom : Réseau de Chaleur**

Alain MONGET présente le point suivant :

2022 : étude de faisabilité sur les communes de Saint-Loubès, Créon et Le Tourne.

Plusieurs sollicitations ont été faites auprès des communes porteuses d'un projet, repérées lors de la remontée des projets pour le CRTE. Aujourd'hui, nous n'avons que trop peu de retour.

Nous devons revenir vers les communes avec le SEMOCTOM pour identifier si ces communes souhaitent réaliser leur projet.

### **f. Contractualisations : CRTE, Contrat Région**

Alain MONGET présente ces points :

#### **CRTE 2021-2026**

- Chaque Cdc est en train de faire remonter au PETR ses projets priorités pour 2022.
- Le Bureau du PETR a, à la demande du secrétaire général de la Préfecture, mis l'accent sur des projets 2022, non retenus jusqu'à présent dans le CRTE, sur la thématique de la Mobilité intra territoriale (objectif du projet de territoire), des projets portés par les Cdc.
- Au niveau méthode, il faudra que seuls les projets prêts soient inscrits.
- La prochaine étape est l'arbitrage par la préfecture des projets 2022.

#### **Contrat Région 2022-2028**

- Notre élu référent à la Région est Francis WILSIUS.
- Contrat basé sur les objectifs du projet de territoire et les objectifs de la région.
- Comité de pilotage pour écrire le futur contrat le 29 novembre.

Invités :

- Président des 5 Cdc, vice-président économie, DGS
- Président et vice-président du GAL
- Bureau du PETR
- SEMOCTOM, E2M tourisme, CPTS, Ustom, SIPHEM, les 2 Scots, clubs d'entreprise, Créon Petite ville de demain
- les membres du Copil Ambition 2030
- 1 commune « rurale » par Cdc
- CESER

- pour le Pôle : c'est un fort soutien au financement de l'ingénierie et des actions (50% de 2.5 Equivalent temps Plein ETP).

Bilan du contrat 2019-2021 pour le Cœur Entre-deux-Mers :

- 51 contrats signés en Nouvelle-Aquitaine
- subventions totales régionales attribuées : 2 023 456 €
  - Dont : 1 840 056 € pour 30 projets soutenus
  - 183 400 € pour financer de l'ingénierie du PETR (2.5 ETP financés chaque année parmi animation du contrat, économie, PAT, foncier agricole)

Projets phares du contrat Cœur Entre-deux-Mers 2019-2021 :

- Projet Alimentaire Territorial et l'observatoire du foncier agricole du PETR (2 ingénieries)
- Place de marché territoriale Cœur Entre-deux-Mers « Ma Ville Mon Shopping » (1 ingénierie 41 740 € - CP décembre 2020)
- Démarche Ecologie Industrielle et territoriale, programme de prévention et gestion globale des déchets verts et collecte séparée des biodéchets avec expérimentation de micro plateformes de compostage du SEMOCTOM (191 729 € - CP novembre 2018, mars et juillet 2020)
- Ligne de car express entre Créon et Bordeaux (779 857 € - CP juillet 2019 et juin 2020)
- Maison des Services avec coworking et office du tourisme à Targon (40 000 € - novembre 2019)
- Contreparties régionales à LEADER : Tiers-lieu coopératif bar restaurant épicerie coworking "Le Brec - Entre-Deux-Mondes" à Créon (60 000 € - avril 2019) et tiers-lieu agri-culturel « ARTERRE » au Tourne (32 600 € - CP mai 2021), aménagement touristique des quais de la Garonne à Langoiran (42 767 € - CP novembre 2019), multiple rural à Lignan de Bordeaux (20 000 € - CP novembre 2019), gîtes de groupe de la Bastide Cardon à St Sulpice de Pommiers (20 000 € - CP avril 2020), hébergements insolites « le train de La Sauve » (50 000 € - CP novembre 2020), conserverie fruits et légumes « Mamie Zinzin » à Camblanes et Meynac (12 086 € - CP mai 2021), espace muséographique archéologique à Blasimon (41 965 € - CP mai 2021)

## **g. Coopération Bordeaux Métropole**

Alain MONGET présente ce point :

Un 1<sup>er</sup> temps d'échange sur le territoire avec Bordeaux Métropole s'est déroulé le 14 octobre 2021 à Créon (BREC). Les thèmes suivants ont été développés par les présidents des Cdc du PETR : mobilités, développement économique, Viticulture et alimentation, Tourisme, Eau et déchets comme une ressource.

Nous souhaitons être proactif sur la suite pour définir ce que l'on peut faire ensemble, avec des actions prioritaires et un engagement réciproque.

A noter :

- l'organisation d'un Ciné débat sur le thème de la permaculture à Blasimon le 19 novembre à 20h.  
Une coopération est mise en place avec le Grand Libournais.

## **2. Liste des décisions du Président**

Sans objet

Hervé GILLÉ : nous sommes attentifs sur les futures conventions de réciprocités avec Bordeaux Métropole. On doit renforcer ces relations gagnant-gagnant. Les champs captant du Médoc, l'autonomie alimentaire sont des sujets importants et d'avenir. Il faut donner du sens et de l'opérationnalité à cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.